Folio n°2026/

COMMUNE DE CHARVONNEX
585 route du Chef-lieu
74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°55/2026
Objet : autorisation de voirie

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise METIS INGENIERIE représentée par Madame Pauline DE FREITAS, 250 avenue d'Aix les Bains 74600 Seynod pour déployer le réseau de télécommunications pour le compte de ORANGE UI AURA au 50 route de la Pallaz;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1
A partir du lundi 02/11/2026 et pour une durée de 5 jours, la circulation au 50 route de la Pallaz sera perturbée, les dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation publique.

Article 2
L'entreprise chargée des travaux mettre en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3
Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Charvonnex, le 29/10/2026

Pour le Maire, par délégation,
L'Adjointe au Maire,

MAIRIE de CHARVONNEX (Haute-Savoie)

Marie-Odile DUBOIS

Affiché le
Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT